PROJET DE RÉSOLUTION Nº 24

Amendements au Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres de l'OMSA

CONSIDÉRANT QUE

- 1. Le Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres (Manuel terrestre), tout comme le Code sanitaire pour les animaux terrestres, représente une contribution importante à l'harmonisation internationale des normes sanitaires portant sur les animaux terrestres et les produits qui en sont issus,
- 2. Les commentaires des spécialistes des Membres ont été sollicités pour tous les chapitres nouveaux ou révisés du *Manuel terrestre* avant qu'ils ne soient finalisés par la Commission des normes biologiques,

L'ASSEMBLÉE

DÉCIDE

1. D'adopter le texte final des chapitres ci-après destinés au *Manuel terrestre* :

Glossaire des termes

- 1.1.6. Principes de la validation des épreuves de diagnostic des maladies infectieuses
- 1.1.10. Banques de vaccins

Avec les amendements approuvés par l'Assemblée :

Aux lignes 33–34, *Summary* (*Résumé*), supprimer les mots « unless shelf-life can be extended by appropriate testing and subject to approval by the relevant regulatory authority » après le mot « destroyed »

3.1.1. Fièvre charbonneuse

Avec les amendements approuvés par l'Assemblée :

A la ligne 44, Section A, *Introduction*, ajouter les mots « and anus » après le mot « nostril » et les mots « (for example plugged with cotton wool or other suitable material soaked in an approved disinfectant) » après les mots « should be closed »

- 3.1.5. Fièvre hémorragique de Crimée-Congo
- 3.1.18. Rage (infection par le virus rabique et autres lyssavirus)
- 3.1.19. Fièvre de la vallée du Rift (infection par le virus de la fièvre de la vallée du Rift)

Avec les amendements approuvés par l'Assemblée :

Aux lignes 20–21, *Summary* (*Résumé*), ajouter les mots « using correct personal protective equipment » après « biocontainment measures », et supprimer la phrase « It is recommended that laboratory workers be vaccinated if possible. »

Aux lignes 86–88, Section A, *Introduction*, ajouter « work under strict biosafety and biocontainment environments where they use correct personal protective equipment to protect themselves against possible infection » après « Staff should » et supprimer « be vaccinated when a vaccine is available ».

3.1.22. Trichinellose (infection à Trichinella spp.)

- 3.2.2. Loque américaine des abeilles mellifères (infection des abeilles mellifères à *Paenibacillus larvae*)
- 3.2.3. Loque européenne des abeilles mellifères (infection des abeilles mellifères à *Melissococcus plutonius*)

Avec les amendements approuvés par l'Assemblée :

A la ligne 10, Summary ($R\acute{e}sum\acute{e}$), supprimer la phrase « Both disease signs and the presence of M. plutonius are required for diagnosis » et rétablir le texte « Most infected colonies display few visible signs. »

3.3.10. Variole aviaire

Avec les amendements approuvés par l'Assemblée :

Dans le tableau 1. Test methods available for diagnosis of fowl pox and their purpose (Méthodes de test disponibles pour le diagnostic de la variole aviaire et leur objectif), afin de modifier l'évaluation de la PCR de « + » à « – » pour l'objectif « Prevalence of infection – surveillance ».

3.3.13. Maladie de Marek

Avec les amendements approuvés par l'Assemblée :

A la ligne 86, Section A, Introduction, remplacer le mot « ovaire » par « gonades ».

Dans le tableau 1 Features useful in differentiating Marek's disease, lymphoid leukosis and reticuloendotheliosis (Caractéristiques utiles pour différencier la maladie de Marek, la leucose lymphoïde et la réticuloendothéliose), remplacer « Neural involvement » par « Peripheral nerve » dans la description des lésions microscopiques, et remplacer « Diffuse » par « Focal/multifocal in layers or diffuse in broiler breeders » dans la ligne décrivant les lésions spléniques dans la maladie de Marek.

3.4.12. Dermatose nodulaire contagieuse

Avec les amendements approuvés par l'Assemblée :

Aux lignes 82–83, Section A, Introduction, supprimer la phrase « Some wildlife species are susceptible to LSD. »

- 3.7.2. Maladie hémorragique du lapin
- 3.9.7. Virus de l'influenza A du porc

Avec les amendements approuvés par l'Assemblée :

À la ligne 399, Section B.1.6 Reverse-transcription polymerase chain reaction (Réaction en chaîne de la polymérase de transcription inverse), remplacer le mot « discriminate » par « differentiate » à deux reprises dans la phrase.

3.10.1. Maladies animales à Bunyavirus (fièvre de la vallée du Rift non comprise et de la fièvre hémorragique de Crimée–Congo)

Avec les amendements approuvés par l'Assemblée :

Aux lignes 536–537, Section B2.4.1.1 *Infection inhibition in microtitre plates (Inhibition de l'infection dans des plaques de microtitrage*), remplacer le mot « plaques » par « lesions ».

2. De demander à la Directrice générale de publier les textes adoptés dans le *Manuel terrestre*.